



Modèle de note de service de collecte des données personnelles en l'absence de règlement intérieur

NOTE DE SERVICE

Collecte des données personnelles

Les informations recueillies sur le registre concernant le traitement des données personnelles sont enregistrées dans un fichier informatisé, par le chef d'entreprise.

Le recueil de ces informations répond aux finalités suivantes : Gestion du contrat, gestion du personnel et preuve en cas de contentieux judiciaire ou en cas de réclamation d'un organisme habilité.

Outre les administrations informées de l'embauche (assurance chômage, maladie, retraite, mutuelle, etc.), seules les personnes chargées de la gestion du personnel peuvent consulter les données à caractère personnel collectées. Conformément à l'intérêt légitime de l'entreprise, les données sont conservées pendant la durée des contrats de travail en cours et pendant une durée maximum de 5 ans à compter de leur cessation.

Chaque salarié bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données ou d'une limitation du traitement. Chaque salarié pourra s'opposer au traitement des données le/la concernant dans la limite des dispositions légales et réglementaires impératives en vigueur, retirer son consentement à tout moment en s'adressant au chef d'entreprise.

Chaque salarié a la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Fait le (date)

*Signature de
l'employeur*

Source : CAPEB